

COVID 19

PATS

MISE EN PLACE DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En prévision d'un éventuel renforcement des consignes de confinement, le Ministère de l'Intérieur applique son plan de continuité d'activité, avec pour conséquence RH :

- Aucune édition de nouveaux arrêtés concernant les mobilités, recrutements ou contrats
- Gel du mouvement « fil de l'eau » pour les agents n'ayant pas encore fait l'objet d'un arrêté
- Suspension jusqu'à nouvel ordre des opérations de mobilité (campagnes en cours) et d'avancement
- Report des CAP devant examiner les situations individuelles

➤ Au niveau rémunération, tout devrait être mis en œuvre pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le versement des traitements. Les agents arrivant en détachement devraient continuer temporairement à être rémunérés par leurs administrations d'origine.

UNITÉ SGP POLICE PATS assistera les agents concernés par ces mesures et vous tiendra informé de toute évolution concernant ces dossiers.

**UNITÉ SGP
POLICE**



www.unitesgppolice.com

PATS

FSMI FÜ

L'UNITÉ POUR L'INTÉRÊT COMMUN

16-03-2020